**REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS DU RPI Franois-La Belle Etoile**

Le présent règlement a pour but d’assurer la tenue et la sécurité des élèves.

**1 - ATTENTE DU BUS**

L’attente au point de montée ou de descente, ainsi que la traversée des routes, se réalisent sous la responsabilité des parents. Par conséquent les parents s’engagent à être présents (ou à déléguer cette responsabilité à une personne de confiance) à l’arrêt du bus avant l’arrivée du véhicule à l’aller et au retour.

À la sortie de l’école : la montée se fait sous la responsabilité de l’Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (Atsem) pour les élèves de l’école maternelle et doit s’effectuer avec ordre. L’Atsem, après arrêt complet du véhicule, fait monter tous les enfants dans le bus ; Elle monte afin d’attacher les enfants et s’assure qu’aucun enfant n’est resté sur la chaussée et redescend du bus.

**2 - MONTEE ET DESCENTE DES ELEVES**

Les montées et descentes doivent s’effectuer dans le calme.

Les élèves se rangent **sur le trottoir.**

L’Atsem, après arrêt complet du véhicule, fait monter les enfants dans le bus.

Après la descente, les élèves ne doivent s’engager sur la chaussée qu’après avoir attendu que le bus soit suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée.

**En aucun cas, un enfant de maternelle ne peut quitter le bus seul.** Un parent doit être présent pour l’accueillir à sa descente du bus.

**4 - ABSENCES**

En cas d’absence prévue ou prévisible, les parents sont priés de prévenir la personne accompagnatrice dans des délais raisonnables.

**5 - TENUE DES ELEVES PENDANT LE TRANSPORT**

Chaque élève doit rester calmement attaché à sa place pendant tout le trajet, ne la quitter qu’au moment de la descente, et se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur, ni mettre en cause la sécurité des autres et la sienne.

Il est interdit notamment :

- de parler au conducteur sans motif valable ;

- de jouer, de crier, de projeter quoi que ce soit ;

- de toucher avant l’arrêt complet du véhicule : les ceintures, les poignées, serrures ou autres dispositifs d’ouverture des portes ainsi que les issues de secours ;

- de se pencher au dehors ;

- de manger ou boire (ni bonbon, ni chewing-gum, ni goûter).

**4 - TRANSPORT DES CARTABLES**

Les cartables doivent être placés sous le siège de telle sorte qu’à tout moment le couloir de circulation ainsi que l’accès aux portes restent libres.

|  |
| --- |
| Le ramassage scolaire est gratuit.  L’utilisation de ce service implique le respect des règles de sécurité citées ci-dessus et de la charte de bonne conduite ci-jointe.  En cas de non respect de ces règles, une sanction allant jusqu’à l’exclusion définitive pourrait être prise.  Nous comptons sur votre collaboration, en tant que parent, pour aider votre enfant à respecter ces règles. |

**PERSONNES AUTORISEES A VENIR RECUPERER VOTRE ENFANT  A LA DESCENTE DU BUS:**

**Par mesure de sécurité, les enfants de maternelle ne pourront être laissés à leur arrêt que s’ils sont attendus par les parents ou par une personne majeure désignée par les parents :**

Je, soussigné (e) …………………………………………………………………………………………………

Représentant légal de mon enfant :………………………………………………………………………………

Né(e) le :………………………………………………………………………………………………………….

Fréquentant le bus de Franois permet aux responsables de remettre à la descente du bus l’élève ci-dessus désigné aux personnes suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOM - Prénom** | **Adresse** | **Téléphone** | **Lien avec la famille** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Date :

Signature :